

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 177

présenté par

M. Frédéric Lefebvre, M. Dhuicq, Mme Grosskost, M. Philippe Armand Martin, M. Moreau et
M. Sermier

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 16, insérer l'article suivant:**

L'article 3 de la loi n° 2013-659 du 22 juillet 2013 relative à la représentation des Français établis hors de France est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les conseils consulaires peuvent être accompagnés d'un conseil circonscription de la jeunesse. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En mars 2015, j'ai créé le Premier conseil circonscription de la jeunesse dans ma circonscription.

Il permet de donner la parole aux jeunes français de l'étranger, et les accompagne dans leur parcours vers l'autonomie.

En décembre dernier, Claude Bartolone avait répondu : « vous proposez de mettre en place un guichet unique pour toutes les démarches administratives de nos compatriotes qui reviennent d'un séjour à l'étranger. Si une partie de ces démarches relèvent directement des compétences de l'État, il est vrai que c'est au niveau local et au plus près des habitants que l'on doit apporter une réponse. Comme vous le savez, dans notre projet nous avons proposé la création de 500 kiosques régionaux qui seront des points d'accès du service public sur le territoire, qui ne viendront pas en doublon, mais en mutualisant les structures des autres collectivités. Nous vous proposons d'intégrer votre proposition à la création de ces kiosques régionaux qui seront des guichets uniques des services publics partout sur le territoire francilien ».

S'il est vrai qu'une grande partie du travail se fait au niveau local, il ne faut pas oublier nos français établis hors de France.

C'est d'ailleurs par le biais de propositions concrètes qu'ils m'ont formulées, que je suis intervenu à plusieurs reprises dans cet hémicycle.

Comme je le répète souvent, partout où sont les français, la République les accompagne !

Tels sont les objectifs du présent amendement.